

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 8 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Myriam PISANO, Philippe REMY **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Xavier DOMON, Jean-Claude JACOB à Jean-Claude TOURNIER, Daniel KUNTZ à Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à André HELLE, Françoise PELCAT à Robert NATALE, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT.

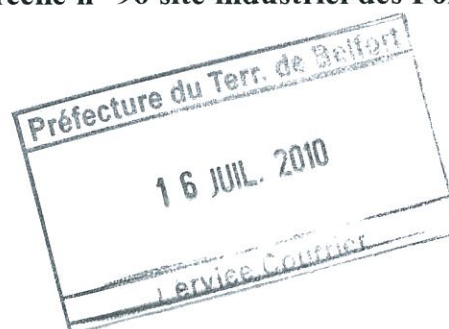
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
01/07/10	01/07/10	En exercice	32
		Présents	21
		Votants	27

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-04-05 – Cession d'un terrain à usage de voirie parcelle n° 96 site industriel des Forges à Grandvillars

Rapporteur : Christian RAYOT



Vu la délibération n ° 2010-03-04 du 17 juin 2010 ;

Vu l'avis du Service de France Domaine pour l'estimation du site en date du 15 juin 2010 ;

Pour mener à bien le projet d'aménagement du site des Forges à Grandvillars, une cession gratuite de voirie aux fins de classement dans le domaine public est envisagée par la Commune de Grandvillars à la Communauté de Communes du Sud Territoire.

La description des immeubles est la suivante :

Propriétaire de ce terrain : commune de Grandvillars



Parcelles cadastrée section AE n° 96 d'une contenance de 973 m².

Le service des affaires foncières et domaniales a évalué la valeur vénale de l'immeuble dans ce cadre de cession à un euro HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider l'acquisition de la parcelle considérée,**
- **de fixer ce prix d'acquisition à un euro HT,**
- **d'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire sur les termes de cession définis en annexe et à signer tout document relatif à ces prises de décisions,**
- **d'autoriser le Président à transférer éventuellement cette acquisition foncière au futur concessionnaire.**

Annexe : Avis des Domaines.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16 JUIL. 2010 Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
--	--

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU TERRITOIRE DE BELFORT



9 BIS FAUBOURG DE MONTBELIARD
B.P 489
90016 BELFORT CEDEX
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30
le vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h

sur rendez-vous

Affaire suivie par : Rémy DURE, inspecteur

Téléphone : 03 84 36 62 36

Télécopie : 03 84 36 62 37

Courriel : remy.dure@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Avis du Domaine.

N/REF : 2010-053V0203

V/REF : Votre lettre en date du 01/06/2010

Affaire suivie par C. POINSOT

DOMAINE
CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE

ACQUISITION AMIABLE

Service consultant – Date de réception de la demande d'avis :

Communauté de Communes du Sud Territoire – 01/06/2010

Propriétaire présumé :

Commune de Grandvillars

Description sommaire :

Commune de Grandvillars

Terrain à usage de voirie

Référence administratif :

- Section AE n° 96 d'une contenance de 973 m².

Conditions de la vente

Acquisition amiable

Urbanisme :

Plan Local d'Urbanisme 20/01/2006. Zones : UB.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (approuvé par arrêté préfectoral n°496 du 01/03/2002) : Zone non concernée.

Situation locative :

Libre

Avis du Domaine sur la valeur vénale de l'immeuble cédé :

Dans le cas où l'opération consisterait en une cession gratuite de voirie à une collectivité territoriale aux fins de classement dans le domaine public, la valeur vénale est évaluée à un euro.

Durée de validité de l'estimation :

1 an.

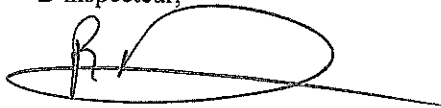
↳ Evaluation faite hors contraintes géotechniques.

↳ L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A Belfort, le 15/06/2010

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques,

L'inspecteur,



Rémy DURE

